

Nombre de membres : En exercice : 06  
Présents : 04  
Votants : 04

Date de convocation : 27/03/2013  
Date d'affichage : 27/03/2013

## DELIBERATION N°009-2013 DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil treize, le 3 avril à 9 H 30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Claude CADROT, Président,

Présents : MM. CADROT – CHALHOURB – Mme DAUWE-CUVELIER – GILBERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. SERVIN – M. BARROIS.

Toutes les communes étant représentées à l'exception de : *Néant*

Secrétaire : Mme Dominique DAUWE-CUVELIER.

*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du mercredi 27 mars 2013, le comité syndical, conformément à la loi, peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.*

### DUP – Poursuite de l'étude

Monsieur le Président rappelle les conclusions de la réunion du 27 février 2013 qui s'est déroulée au siège du Syndicat, avec les représentants de l'ARS – DT . 78, du Conseil Général 78, de Archambault-Conseil et de Véolia, à la suite de l'étude technique et économique réalisée par Archambault-Conseil évaluant le poids économique de la protection du captage de Sailly et du forage de Drocourt.

De plus, il rappelle la responsabilité du syndicat vis-à-vis de la qualité des eaux qu'il distribue en vue de la consommation humaine et de la protection des captages d'alimentation en eau potable qui nécessite la mise en place de périmètre de protection devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Confirme** son accord de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de Sailly et du forage de Drocourt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 3 avril 2013.

Le Président,  
Claude CADROT.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DE LA MONTCIENT  
EN MAIRIE  
FONTENAY SAINT PERE 78440  
Tél. 01 34 79 11 21 - Fax 01 34 79 11 26

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le  
Publié ou Notifié

